**Questions fréquente sur la grève**

**Sur le 7 février**

* ***Q : Est-ce que le 7 février, il y a des actions régionales même s’il n’y a pas de grève?***

R : Oui. Nous tiendrons une journées d’actions régionales le 7 février, même s’il n’y a pas de grève.

* ***Q : Est-ce qu’il y aura un thème?***

R : Nous évaluerons la possibilité d’identifier un thème à la prochaine rencontre du comité action suivi.

* ***Q : Est-ce qu’il y aura un mot d’ordre pour organiser un type d’action en particulier, par exemple, des actions dérangeantes?***

R : Non. Il n’y a pas de mot d’ordre en ce sens. C’est aux organismes de décider quels types d’actions ils ont envie d’organiser ensemble.

**Questions de clarification sur la consultation sur la grève**

* ***Q : Est-ce que le coco veut ou ne veut pas déclencher une grève?***

R : Le comité de coordination national n’a pas de position, ni favorable, ni défavorable. Ce sont les résultats de la consultation, selon le plancher fixé, qui déterminera la position du coco.

* ***Q : Quel est le rôle du régional et du national dans la consultation sur la grève? Est-ce que les régions devront se prononcer et avoir un mandat de grève?***

R : Ce sont les organismes de base qui sont consultés, et non les régions. Ainsi, les régions n’ont pas à se voter de mandats régionaux.

En ce qui concerne les regroupements, ça sera à eux, via leurs instances démocratiques, de se positionner en faveur ou en défaveur de la grève.

* ***Q : Combien de journée de grève représenterait une grève rotative jusqu’aux élections?***

R : En plus de la journée du 7 février, une grève rotative jusqu’au budget de mars représente 2 journées de grève de plus pour un total de 3 jours jusqu’au budget.

* ***Q : Dans un contexte de grève générale illimitée, quels sont les mécanismes de renouvèlement des mandats de grève prévus (fréquence, dans quelles instances)?***

R : La grève générale illimitée n’est pas un chèque en blanc. Un tel moyen d’action doit prévoir des mécanismes de renouvèlement des mandats de grève. Quelle sera la fréquence et quels seront les mécanismes des renouvèlement des mandats de grève? Cette question sera discutée au prochain coco.

* ***Q : À partir de quand considère-t-on avoir fait suffisamment de gains pour cesser la grève?***
* R : Cette question sera discutée au prochain coco.
* **S’il n’y a pas de grève illimitée :**
  + ***Q : Est-il envisagé de poursuivre les grèves rotatives jusqu’aux élections? Peut-on envisager une grève rotative illimitée?***

R : Cette question sera discutée au prochain coco.

* + ***Q : Qu’est-ce qui est prévu comme plan d’action jusqu’aux élections? S’il n’y a pas de grève, il faut prévoir des actions musclées avant les élections. Que fera-t-on?***

R : Cette question sera discutée au prochain coco.